

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 14 (1893)
Heft: 3

Artikel: Chronique de l'esclavage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134580>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les travaux de réparations ont été faits et les communications par la côte occidentale ont été rétablies.

L'Académie des Sciences de Paris a reçu communication d'une note de M. Dybowski, sur le sel employé comme condiment par les populations riveraines de l'Oubanghi, grand affluent de droite du Congo. Ce sel est obtenu par l'incinération d'un certain nombre de végétaux; les cendres sont traitées avec l'eau et la dissolution évaporée à sec. Le sel ainsi obtenu est formé de chlorure et de sulfate de potassium. La soude et le carbonate de potassium font à peu près défaut. Rien que les sels de potasse soient souvent considérés comme vénéneux, l'usage du sel de l'Oubanghi semble ne pas avoir d'influence fâcheuse sur la santé des populations qui le consomment.

Des communications télégraphiques ont été établies entre l'Allemagne et le Cameroun. M. de Stephan, secrétaire d'Etat des postes et télégraphes de l'Empire allemand, a reçu un télégramme de félicitations de M. Pender, président de la société des télégraphes de l'Afrique.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Nos lecteurs se rappellent que le 1^{er} août 1890, le Sultan de **Zanzibar** émit un décret aux termes duquel les esclaves pouvaient racheter leur liberté; les propriétaires étaient obligés de consentir à ces rachats (Voy. XI^e Année p. 282). Nous avons été surpris d'apprendre, par le numéro d'octobre de l'*Anti-Slavery Reporter* qui vient de nous parvenir, que ce décret avait été annulé déjà le 20 août 1890. Le capitaine Lugard, parti pour l'Ou-Ganda, avant cette annulation, avec un certain nombre d'esclaves comme porteurs, auxquels il comptait procurer les moyens de racheter leur liberté, se trouva, à son retour à la côte, en septembre dernier, empêché de le faire. « Personne, » d'ailleurs, dit-il, « ne savait exactement ni par qui, ni quand, ni comment, avait été fait ce changement radical qui annulait la disposition la plus importante du décret du 1^{er} août. » Le Consul-général de S. M. britannique à Zanzibar, Sir Ch. Ewan Smith, aux efforts duquel était due la proclamation du décret par le sultan de Zanzibar, avait, disait-on, absolument ignoré la révocation de cette clause. Aussi, à l'arrivée du capitaine Lugard à Londres, s'efforça-t-il de découvrir la cause de ce curieux état de chose tout à fait anormal. Il trouva un exemplaire officiel de la seconde proclamation, daté du 20 août 1890, dont l'article 2 est ainsi conçu : *Si un esclave apporte au Cadi de l'argent pour acheter sa liberté, son maître ne sera pas forcé de prendre l'argent.* « Ceci, » dit le capitaine, « se passe de commen-

taire. » Nous nous demandons comment le Consul-général anglais à Zanzibar a pu ignorer cette seconde proclamation annulant le décret à la publication duquel il avait contribué? Qui a envoyé à la chancellerie d'Angleterre l'exemplaire officiel mentionné par le capitaine Lugard? A l'instigation de qui cette révocation a-t-elle eu lieu? L'*Anti-Slavery Reporter* ne nous fournit pas de réponse à ces questions.

Le lieutenant Hermann, chef de la station de Boukoba, à l'O. du Victoria-Nyanza, a adressé au gouvernement du protectorat allemand un rapport sur la traite. « Les populations riveraines du **lac Victoria**, » dit-il, « sont trop belliqueuses pour que les chasseurs d'esclaves aient jamais osé s'attaquer à elles. La traite consistait seulement dans l'achat des prisonniers de guerre. Ceux-ci sont bien traités d'ailleurs et peu à peu sont assimilés à leurs conquérants. La traite n'a pas eu, dans ces régions, grande importance; les marchands en tirent beaucoup moins de profits que du commerce de l'ivoire. Le docteur Stuhlmann a détruit leur station de Masansa. Depuis lors, la fondation des stations allemandes de Mouansa et de Boukoba et l'occupation de l'Ou-Ganda par les Anglais ont rendu la traite impossible au sud et à l'ouest du lac. On ne conduit pas, de ces régions à Tabora, 50 esclaves par an. »

A l'arrivée du D^r Baumann à l'établissement de Roumaliza au N. du **Tanganyika**, il y avait une soixantaine d'esclaves, pour la plupart des jeunes femmes et des enfants, ne paraissant pas particulièrement misérables et destinés à être transportés par eau à Oudjidji. Plus tard arriva un second convoi de 150 esclaves de l'Ou-Vira, mourants de faim. Ils proviennent presque tous du Mbouari, de l'Ou-Bemba, de l'Ou-Vira et de l'Ou-Chi, qui, depuis des années, sont dévastés par les trafiquants d'esclaves; la petite vérole et la famine y règnent en permanence, et les misérables restes de la population, ou bien tombent entre les mains des trafiquants, ou bien sont vendus à ceux-ci par des parents. Les traitants se donnent beaucoup de peine pour engraisser ces malheureux; ils les répartissent, à cet effet, dans divers établissements, mais la mortalité y est très grande; toutes les stations n'ont pas des provisions suffisantes et souvent les trafiquants eux-mêmes souffrent de la disette. Les gens des Arabes au nord du Tanganyika ne pratiquent que la traite; le trafic de l'ivoire y est tout à fait insignifiant. Il est rare qu'ils entreprennent des razzias dans les territoires allemands de la côte orientale du lac. Mais les Wa-Roundi des bords du Tanganyika vendent très souvent leurs enfants, même sans y être poussés par la nécessité. Dans l'Ou-Sighé, le prix des esclaves est aussi modique que dans le Ma-Nyéma; pour deux

doti d'étoffe (50 centimes), on reçoit un adolescent; les jeunes filles et les esclaves minés par la faim coûtent encore moins cher.

M. Diederich, ingénieur des mines attaché à l'expédition du Katanga, a écrit d'**Albertville** à la mère du capitaine Jacques une lettre publiée par le *Mouvement géographique*. Nous en extrayons ce qui se rapporte à la traite : « Ayant quitté le Lomami pour suivre la voie de terre, nous nous sommes dirigés vers Loupoungou, à travers un pays presque complètement désert; et pourtant la contrée est très fertile, à part quelques plateaux incultes remplis de beaux sites, largement arrosés par de grandes rivières et jouissant d'un climat délicieux. Mais la traite, là aussi, a fait ses ravages, le chemin est semé de villages en ruines. C'est si triste de voir ces paysages sans vie, ces grandes rangées de cases brûlées, ensevelies sous la végétation envahissante des convolvulus et des bananiers, de penser que les populations qui y vivaient ont été massacrées ou réduites en esclavage. C'est à travers ces lamentables solitudes que nous sommes arrivés chez Loupoungou. Lui aussi est aux mains des Arabes; c'est un homme du pays pourtant, mais il est vassal de N'Gongo et cela suffit pour qu'il commette les mêmes atrocités que son chef et pis encore ».

Dès lors, le lieutenant Dhanis a établi entre N'Gongo Lutété et Loupoungou une série de postes destinés à lui servir de base d'opérations contre Mounié-Mohara, le chef arabe de Nyangoué.

Les *Missions de Chine et du Congo*, Revue des missionnaires de Scheut, exposent comme suit l'organisation de la colonie d'enfants de **Bangala**, dirigée par les Pères. L'éducation militaire a été adjointe par l'État à l'élément religieux, et les élèves, de sauvages et nonchalants qu'ils étaient, sont devenus dociles, respectueux, actifs. Leur bonne tenue, leur entrain et leur ardeur au travail ont fait l'admiration de tous ceux qui ont visité la colonie. Au moment du repas, le signal ayant été donné, les 500 jeunes gens se sont rendus en silence aux réfectoires respectifs des diverses compagnies. Chacun y a pris sa place et attend, debout, le signal de la prière. Se tournant alors vers le crucifix, tous récitent, en français, lentement et à haute voix, la prière d'avant le repas. Au commandement, — Asseyez-vous! on s'assied, bras croisés. — Mangez! et chacun de manœuvrer de la fourchette. Comme dans tout établissement qui se respecte, la nourriture est abondante, saine et variée. Quand chaque convive est bien lesté, un ordre retentit. — Debout! tous se lèvent d'un seul mouvement, on récite les grâces, les pelotons se forment, et l'on sort en rangées de trois hommes, pour aller au dehors recevoir

la boisson. Depuis le commencement du repas jusqu'à ce moment, le silence a été strictement observé. — Rompez les rangs! c'est alors le signal de la récréation, des folles gambades et d'une joie exubérante.

Cet ordre admirable et cette régularité ponctuelle, vous les retrouvez dans les exercices militaires et religieux, les classes et les travaux manuels. Les classes sont divisées en deux cours, l'un pour les enfants rachetés ou délivrés l'an passé, l'autre pour les derniers arrivés. Les études, on le conçoit, ne sont pas transcendantes; la cervelle de nos négrillons n'y tiendrait pas, eux qui n'avaient vécus jusqu'ici, que d'une vie sauvage et animale, mais leur attention et leur bonne volonté sont telles que l'heure de la classe est pour nous une heure d'agrément plus que de fatigue, et quand un personnel enseignant plus nombreux pourra disposer de locaux mieux aménagés et de fournitures de classes moins restreintes, on obtiendra des résultats étonnants. On sait l'influence de la musique pour adoucir les mœurs sauvages. Afin d'inspirer à nos enfants l'amour de la religion et de la patrie, nous leur enseignons des cantiques et des chants honnêtes ou patriotiques.Inutile d'ajouter que pour faire de nos enfants des ouvriers utiles à la cause de la civilisation, nous les appliquons à des travaux manuels, durant une grande partie de la journée. Trois hectares sont déjà défrichés et cultivés. Nous y plantons des patates douces, des haricots et des bananiers. De plus, nos élèves contribuent, dans la mesure de leurs forces, aux bâtisses en briques de la colonie. Pour l'exécution de ces travaux divers, nos apprentis agriculteurs et maçons sont divisés en pelotons surveillés par un petit caporal. Très fier de sa haute dignité, celui-ci s'acquitte de sa charge avec un flegme imperturbable, et ses subordonnés s'appliquent avec zèle à mériter un jour pareil honneur. Ces exercices physiques ont encore l'avantage de maintenir nos enfants en bonne santé. Il arrive cependant que plusieurs nous parviennent si débilités par les privations, les fatigues et les mauvais traitements, que les soins les plus dévoués ne peuvent les arracher à la fièvre, à la dysenterie et à la mort!

Le haut-commissaire de l'Afrique centrale a réglementé la vente des munitions et des spiritueux aux indigènes du protectorat britannique du **Be-Chuanaland** et du **district de Tati**. Pour acheter des munitions, chaque indigène doit être muni d'une autorisation valable pour un an seulement, il doit faire estampiller son fusil par les autorités anglaises et payer un droit de 5 shillings pour un fusil perfectionné et de 2 1/2 shillings pour les autres. Le propriétaire de chaque fusil ne peut acheter plus de 100 cartouches ou, s'il ne s'agit pas de fusils perfec-

tionnés, plus de 3 livres de poudre, 20 de plomb et 500 amorces. Pour vendre des munitions aux indigènes, il faut être muni d'une licence spéciale; les négociants pourvus de cette licence doivent tenir registre des ventes qu'ils font. Ceux qui vendraient des munitions sans licence sont passibles d'une amende dont le maximum est de 500 shillings ou d'un emprisonnement de 7 ans au plus.

L'importation des spiritueux ne peut avoir lieu sans une autorisation spéciale indiquant leurs lieux d'origine et de destination, ainsi que la quantité des caisses, bouteilles et avec indication des signes distinctifs de ces récipients.

Le *Journal officiel* de France a publié un décret relatif à l'importation, la vente et le transport des armes de guerre et des munitions dans les **colonies du Sénégal et dépendances**, ainsi que dans le **Congo français**. En voici les principales dispositions :

La vente et le transport des fusils à silex non rayés et des poudres communes peuvent être autorisés par le chef de la colonie. On sait que ces armes, presque inoffensives, désignées sous le nom de fusils de traite, constituent un des principaux objets d'échange dans les transactions commerciales avec les noirs de la côte et de l'intérieur.

Quant aux armes à feu perfectionnées et à leurs munitions, l'importation en est interdite, sauf certains cas spéciaux prévus par le décret et dans des conditions dont sera juge le chef de la colonie ou un fonctionnaire par lui désigné. Le transit de ces armes ne sera autorisé que dans les conditions prévues par l'article 10 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles.

Un arrêté du commissaire général du Congo français avait prévu certaines pénalités qui, pour être applicables, devaient être confirmées par un décret. Ce sont ces pénalités que visent les articles 7 et 8, qui sont ainsi conçus :

Art. 7. Toute personne convaincue d'avoir, contrairement aux dispositions du présent décret, introduit, cédé ou vendu dans les colonies du Sénégal et dépendances et du Congo français des armes prohibées ou leurs munitions sera punie d'une amende de 1,000 à 2,000 fr. et d'un emprisonnement de trois mois à un an ou l'une de ces deux peines seulement.

Toute personne coupable de ne s'être pas conformée soit au présent décret, soit à toute autre disposition pour déposer dans un entrepôt ou pour en retirer des armes et des munitions sera punie d'une amende de 500 à 1,000 francs.

Art. 8. Dans les cas prévus par l'article précédent, il pourra être fait application des dispositions de l'article 453 du Code pénal; s'il y a récidive, la peine pourra être portée au double.

Toute condamnation entraînera la confiscation des armes et des munitions irrégulièrement détenues, importées, cédées ou vendues.

Il ressort des tableaux détaillés publiés par le *Deutsches Kolonialblatt* sur le mouvement commercial des **colonies allemandes** que, tandis que les **spiritueux** et les **armes** et **munitions** ne figurent pas dans les articles d'importation dans l'Afrique orientale, il a été importé du 1^{er} avril 1891 au 31 mars 1892 :

Au Togoland, 3528 caisses de 8 litres chacune de genièvre, pour 71,000 marcs; 111,000 bouteilles de cognac, pour 55,000 marcs; du rhum pour 369,643 marcs, 3,424 fusils, pour 48,950 marcs; et 74,000 kilos de poudre, pour 118,979 marcs;

Au Cameroun, en 1891, pour 541,560 marcs de spiritueux; des armes à feu pour 270,331 marcs et de la poudre pour 284,924 marcs.

Et pourtant le Togoland et le Cameroun sont compris dans la zone à laquelle s'appliquent les dispositions de l'Acte de la Conférence de Bruxelles relatives aux spiritueux, aux armes et aux munitions.

Tout récemment, deux natifs de la **Côte d'Or**, MM. Acquah Robertson, de Winnebah, et M. Alexandre Bruca, d'Accra, dans une conférence faite à Saint-James Hall, à Londres, ont déploré les maux incalculables que les **spiritueux** font dans leur pays; la bonne œuvre faite par les missionnaires est en partie détruite par le rhum. Il est urgent que le gouvernement se rende compte de l'étendue du fléau et qu'il cherche les moyens d'y obvier.

Nos lecteurs se rappellent les reproches faits à des maisons de commerce allemandes de la **côte de Guinée**, d'avoir fourni des armes et des munitions au roi de Dahomey en contravention aux Actes de la Conférence de Bruxelles. Le fait, contesté à plusieurs reprises, est maintenant établi par la rupture des affaires entre ces maisons et Behanzin, qui n'a plus d'argent pour faire face à ses engagements. Il doit 40,000 fr. à une factorie de Petit-Popo pour une fourniture de fusils. Cette maison refuse toute livraison avant paiement de la dette, et Behanzin s'en défend en alléguant que les armes fournies n'ont pu servir à cause de la mauvaise qualité des munitions qui, mal emballées, ont été détériorées dans le parcours. Trois délégués du roi, dont l'un est son cousin, battent vainement, depuis quinze jours, les comptoirs de Petit-Popo et de Zebbé, sans obtenir de réponse favorable, mais, sans oser retourner auprès

de Behanzin les mains vides, dans la crainte de la colère de leur maître.

En outre, le général Dodds a fait procéder à Wydah à une enquête sur l'importation des armes par les factoreries étrangères. L'inspection des livres de trois maisons de Hambourg et d'une maison de Bâle a fourni la preuve que, du mois de février 1891 à avril 1892, elles ont vendu à Behanzin 2,330 fusils rayés, parmi lesquels des armes à répétition, 6 canons Krupp de montagne, 4 mitrailleuses, 600,000 cartouches, 1,000 obus, 300 boîtes à mitraille et 6,000 cartouches pour mitrailleuses. Ces fournitures ont été échangées pour la plupart contre des esclaves exportés au Cameroun par des vapeurs de la Compagnie hambourgeoise Wœrmann. Le général Dodds a pris, un arrêté d'expulsion à l'égard de quatre agents de maisons allemandes qui ont fourni des armes à Behanzin.

EXPÉDITION DU D^r O. BAUMANN DANS LES TERRITOIRES SITUÉS ENTRE LE VICTORIA-NYANZA ET LE TANGANYIKA

Le Comité de la Société anti-esclavagiste allemande a reçu du D^r Baumann, un rapport daté du 8 novembre dernier, de Tabora, dans lequel l'explorateur expose les résultats de ses études dans les territoires de la sphère d'influence allemande à l'O. du Victoria-Nyanza et au Nord du Tanganyika. Cette région, située au Sud des itinéraires d'Émin-pacha et du D^r Stuhlmann, était, jusqu'ici, restée plus ou moins en dehors des champs d'exploration des voyageurs anglais et allemands, depuis Speke, Grant et Stanley. Nous répondrons sans doute au désir de nos lecteurs en extrayant de ce rapport, publié in-extenso dans le dernier numéro de la *Deutsche Kolonial Zeitung*, ce qui a trait aux parties les moins connues des pays parcourus par le voyageur allemand.

Pour répondre au but assigné à sa mission, le D^r Baumann choisit une route nouvelle qui devait le conduire, de la baie de Boukoumbi, au Sud du lac Victoria, à l'extrémité septentrionale du Tanganyika. Parti le 9 août de Boukoumbi, il atteignit le 11 le golfe d'Émin-pacha, où le lac est entouré d'une large zone de papyrus, dans lesquels sont cachés, souvent à moitié dans l'eau, les misérables villages des Wa-Sinya. Se dirigeant ensuite vers l'Ouest, l'expédition traversa l'Ou-Soui, dont le chef Kassasoura lui fit un accueil très amical et lui fournit des vivres en abondance. Tout près de sa résidence se trouvent deux établissements appartenant, l'un à M. Stockes, l'ancien missionnaire de la Church Missionary Society,

devenu trafiquant, l'autre à un certain nombre de marchands arabes. La route des caravanes de l'Ou-Ganda à Tabora, naguère encore très fréquentée, a, depuis les troubles de l'Ou-Ganda, perdu toute importance, et les trafiquants se bornent au commerce de l'ivoire dans l'Ou-Soui et le Karagoué. Il n'y a pas de traite d'esclaves sur cette route; peut-être certains chefs indigènes vendent-ils aux Arabes quelques individus — des criminels pour la plupart, au lieu de les faire décapiter — mais ce ne sont que des exceptions.

A l'Ouest du village de Kassasoura, le Dr Baumann entra dans un territoire montagneux, aux vallées étroites, dont les versants s'élèvent souvent en pentes abruptes, supportant des plateaux habités par une nombreuse population. Les cours d'eau qui en descendent se versent dans le lac Ourigi. Dans l'Ou-Soui occidental que l'expédition atteignit à la fin d'août, au contraire, les ruisseaux font défaut. Les indigènes devaient creuser péniblement des puits. Le 5 septembre, le Dr Baumann arrivait au bord de la Kaghéra, nommée en cet endroit Rouvouvou; elle forme la limite entre l'Ou-Soui et l'Ou-Roundi. Les Wa-Roundi reçurent les voyageurs avec des cris de joie et des danses. Leur pays est traversé par de hautes montagnes abruptes, herbeuses, sur le flanc desquelles se détachent nettement les bouquets de bananiers qui entourent les villages. Les vallées, étroites et sinueuses, ont toutes des eaux courantes, ou stagnantes, remplies de papyrus. Les seules plantes cultivées sont des légumineuses et des bananiers; l'élevage des bêtes à cornes a été entravé par la peste bovine. Le pays est très peuplé; de chaque village les anciens sortaient à la rencontre de l'expédition et l'accueillaient par des génuflexions et des battements de mains. Puis, les guerriers, armés de leurs longues lances, exécutaient leur danse militaire sauvage, les femmes entonnaient des chants qui ne manquaient pas de beauté, dont elles accompagnaient leurs danses consistant essentiellement en mouvements du torse et des bras. Des milliers d'indigènes suivaient la caravane en dansant et chantant; à chaque instant apparaissaient au camp des délégués des villages voisins apportant des présents de vivres; ils ne voulaient pas s'éloigner avant que le Dr Baumann eût vu leurs danses. Comme ils ne mendiaient pas ni ne dérobaient rien, qu'ils ne réclamaient rien, leur enthousiasme lui paraissait inexplicable, jusqu'au moment où on lui en apprit le motif. L'Ou-Roundi tout entier, d'Oudjidji jusqu'au Rouanda, avait été, pendant des siècles, gouverné par des rois, portant le titre de Mouési (Lune), et tirant leur origine de la lune. Il y a une trentaine d'années, le dernier Mouési

mourut dans une guerre ; dès lors l'anarchie a régné dans l'Ou-Roundi, et les pillards Wa-Tousi en ont profité pour y faire des incursions. Les Wa-Roundi prenaient le Dr Baumann pour le Mouési qu'ils avaient perdu, qui, après un long séjour dans la lune, revenait dans l'Ou-Roundi.

Aux Wa-Roundi sont mêlés des Wa-Tousi qui élèvent du bétail et forment une sorte de noblesse pillarde ; il y a aussi une tribu de parias, les Wa-Toua, qui, autrefois, ne vivaient que de chasse, mais qui, depuis que le gibier est devenu rare, fabriquent avec beaucoup d'habileté de la poterie qu'ils vendent aux Wa-Roundi en échange de vivres. Le Dr Baumann estime qu'ils sont parents des Wa-Toua des forêts du Congo.

Le 11 septembre, l'expédition franchit l'Akenyarou, qui n'est point un lac, mais une rivière formant la limite du Rouanda. Il est vrai qu'elle a des bassins remplis de papyrus, et que les natifs l'appellent « Nyanza Akenyarou » ce qui a sans doute fait croire à l'existence d'un lac de ce nom. Les indigènes du Rouanda ignorent aussi l'existence d'un lac Mworongo, qui n'est pas autre chose que la rivière Nyavarongo prenant sa source à l'Ouest et se versant dans l'Akenyarou. Le Dr Baumann croit, en conséquence, qu'il faut abandonner l'idée d'un vaste bassin lacustre dans le Rouanda ou dans l'Ou-Roundi septentrional. Les habitants du Rouanda sont parents des Wa-Roundi. Leur roi Kigéré réside à Kiségé à quelques journées de marche au Sud-Est du Mfoumbiro. Les armes à feu y sont encore inconnues. Les champs de sorgho, de patates, de bananes, sont plus soigneusement entretenus que ceux de l'Ou-Roundi : les villages sont aussi plus propres et les huttes mieux bâties.

Rentré dans l'Ou-Roundi, le Dr Baumann y fut l'objet d'un enthousiasme indescriptible. Des masses énormes de gens, comme il n'en avait jamais vu en Afrique, se précipitaient derrière la caravane, semblable à un essaim de sauterelles, consommant toutes les provisions des villages, et tout le bétail. Loin de s'en plaindre, les propriétaires se joignaient à eux avec des jubilations effrénées et en brandissant des branches de feuillage. Le docteur, qui avait avec lui un âne blanc de Mascate, vit celui-ci partager les hommages de la foule qui fléchissait aussi les genoux devant lui et lui offrait des présents. Seuls les Wa-Tousi ne partageaient pas les sentiments de la multitude, dans la crainte, sans doute, que la venue d'un Mouési ne mît un terme à leurs actes de pillage.

Le 19 septembre, l'expédition parvint aux sources de la Kaghéra qui jaillissent au pied d'une chaîne de montagnes abruptes, couronnée de forêts, et formant la ligne de partage des eaux entre le bassin du Roussizi, tributaire du Tanganyika, et celui du Nil.

Si, comme on l'admet généralement, la Kaghéra, le principal tributaire du Victoria-Nyanza, est le bras du Nil le plus important, la source de la Kaghéra ne serait rien moins que la source du Nil. Ainsi que le territoire qui l'entoure, elle est considérée comme sacrée par les Wa-Roundi.

Autrefois la fête des morts des Mouésis défunts était célébrée dans un bouquet d'arbres séculaires sur une pente voisine ; puis, les Mouésis étaient ensevelis sur le sommet d'une haute montagne émergeant de la crête boisée, le Gonso-Koulou. Les montagnes qui s'élèvent près de la source de la Kaghéra, où, d'après la tradition, habitent les esprits des Mouésis décédés, sont nommées par les Wa-Roundi, Mizosi a Mouesi, Montagnes de la Lune. Les anciennes cartes dressées d'après les données de Ptolémée auraient été plus exactes que celle de Stanley, qui faisait du massif de Rouvenzori le groupe des montagnes connues des anciens sous le nom de Montagnes de la Lune.

Tournant alors vers le Sud, le Dr Baumann franchit, à une hauteur de 3000 mètres, la ligne de faite entre les deux bassins ; cette région est habitée presque jusqu'à cette altitude ; elle est couverte en partie de pâturages verdoyants, en partie de forêts de bambous très étendues, ou d'arbres de haute futaie. Bientôt les voyageurs virent s'étendre à leurs pieds la large plaine dans laquelle coule le Roussizi, tandis qu'au loin vers le sud le Tanganyika apparaissait comme un filet d'argent. Le 25 septembre, ils entraient dans l'Ou-Sighé, et campaient au bord du lac encadré par les sombres pentes des monts de l'Ou-Roundi, à l'est, et de l'Ou-Vira à l'ouest. Près de leur campement se trouvait un établissement appartenant à Roumaliza. Le Dr Baumann y retrouva les caractères de ceux qu'il avait vus au Congo, en 1886, dans les stations de Tipo-Tipo.

Le chef Rovari, de l'Ou-Sighé septentrional, envoya au Dr Baumann des présents et lui montra un drapeau anglais et un traité daté du 30 juillet 1890, conclu avec M. Swan ¹, par lequel Rovari se plaçait sous le protectorat anglais. Bakari, représentant de Roumaliza dans l'Ou-Vira, lui envoya aussi des présents, et ses gens s'efforcèrent de toute manière d'être utiles à l'expédition allemande.

Le 30 septembre, celle-ci quitta l'Ou-Sighé et gravit les pentes abruptes qui entourent le lac du côté de l'Est, arrosées de nombreux ruisseaux et

¹ M. Swan était un des missionnaires anglais établis au Tanganyika. Nous ferons remarquer ce qu'a d'étrange cette intervention d'un agent missionnaire auprès d'un chef indigène pour placer sous protectorat anglais un territoire au sujet duquel les cabinets de Berlin et de Londres étaient en négociation.

habitées par des Wa-Roundi. Le 2 octobre, elle atteignit la ligne de partage des eaux entre le bassin du Nil et celui du Congo, formée par un plateau élevé, onduleux, herbeux et incliné vers l'Est. Il est peuplé de Wa-Tousi, belliqueux, qui se réunirent en armes pour s'opposer à la marche du D^r Baumann et de sa caravane; mais leur résistance fut inutile et bientôt ils demandèrent la paix. Inclinant ensuite vers le S.-E., l'expédition atteignit des chaînes de montagnes entre lesquelles coulent des affluents du Rouvouvou (Kaghera), dont le plus considérable, la Louwirosa, est vraisemblablement le plus méridional des tributaires du Nil. Enfin, les voyageurs arrivèrent sur la crête pierreuse qui sépare le bassin de ces cours d'eau de celui du Malagarazi, affluent du Tanganyika, d'un caractère absolument différent de celui de la région traversée jusque-là. Tandis qu'auparavant la caravane avait passé à travers des pâturages humides, où presque chaque jour se produisaient des chutes de pluie, à partir de là elle entra dans un territoire desséché, n'ayant que très peu de cours d'eau, et où depuis des semaines il n'était pas tombé de pluie. C'était un pays légèrement ondulé, pierreux, dont le sol était formé de latérite rouge, recouvert de maigres buissons rabougris qu'interrompaient seuls les champs et les villages. Le 10 octobre, l'expédition atteignait le Malagarazi, qui prend sa source dans les montagnes au Nord de l'Oudjidji et dans son cours supérieur coule du Sud au Nord. Sur ses bords se trouve le dernier village Wa-Roundi établi dans la cime des arbres. Au-delà du Malagarazi on entre dans l'Ou-Ha, pays assez peu habité, couvert d'une végétation arborescente clairsemée, dans laquelle prédominent une espèce d'acacia sans épines, et un arbre qui ressemble à notre hêtre. Les indigènes emploient l'écorce du premier pour la confection d'étoffes, celle du second sert à faire de grands coffres pour serrer les provisions.

Le 16 octobre, l'expédition traversa une seconde fois le Malagarazi qui, en cet endroit, coule vers le Sud; elle entra dans le district de Mouamboué, dont les habitants vivent dans de grands villages, ont beaucoup de cotonnades et quelques armes à feu. Il y a quelques années, tous leurs bestiaux ont été enlevés par les Masaï dont les incursions ne paraissent pas avoir dépassé ce point vers l'Occident. Plus à l'Est, le village du chef Mlawira, déjà dans l'Ou-Nyamouesi, a environ 300 huttes grandes et belles; il est entouré de trois fortes palissades protégées par des fossés, et possède d'agréables places ombragées d'arbres. Les indigènes portent des vêtements d'étoffes, apportées de la côte; ils possèdent des armes à feu, des plantations de riz, et trafiquent avec l'Ou-Nyoro où ils vont

chercher de l'ivoire qu'ils vendent ensuite à la côte. En avançant vers le Sud, le D^r Baumann rencontra des villages entourés de palissades de pieux ; entre eux s'étendent des forêts clairsemées de plusieurs lieues de largeur. Les guerres entre les chefs obligent les natifs à n'habiter que de grands villages éloignés les uns des autres. Le 28 octobre, la caravane entrait dans l'Ou-Rambo, où règne actuellement Tougamoto, le fils encore jeune du fameux Mirambo. Les villages deviennent plus nombreux ; du milieu des champs s'élèvent pittoresquement les palmiers borassus ; les manguiers et les goyaviers, annoncent le voisinage de la grande route des caravanes. Le 30 octobre, le D^r Baumann était fort bien accueilli par M. et M^{me} Shaw, les agents de la mission anglaise de Kilimani-Ourambo, qui, malgré une activité de douze années, et les rapports les plus amicaux avec les indigènes, n'en ont eu encore aucun à baptiser. Le 7 novembre, l'expédition allemande faisait son entrée à Tabora, où le D^r Schwesinger, commandant de la station allemande, venait de conclure un armistice avec Sike, le chef du parti des Ou-Nyamouezi qui cherchait, avec l'appui des Arabes trafiquants d'esclaves, à s'opposer à l'établissement des Allemands dans cette région.

BIBLIOGRAPHIE ¹

Descamps, Edouard. AFRICA, DRAME EN CINQ ACTES EN VERS. Paris, Louvain, Bruxelles, 1893, 8°, 134 p. *L'Afrique* annonçait dans sa dernière livraison (p. 51), qu'à la suite du concours ouvert par le cardinal Lavigerie, pour un ouvrage destiné à favoriser la cause de l'abolition de l'esclavage africain, un premier prix de 10,000 francs avait été décerné à l'unanimité à M. le chevalier Descamps-David, sénateur de Belgique, auteur d'un drame en vers en cinq actes. Aujourd'hui nous pouvons parler *de visu* de cette importante composition, qui n'a pas tardé à être publiée et qui nous paraît tout à fait propre à atteindre son but, c'est-à-dire à faire impression sur les masses. Ce drame historique « Africa », aurait-il du succès au théâtre ? Cela nous paraît douteux ; mais bien interprété devant le public par un lecteur habile, il produirait certainement un grand effet. Il y a des pages émouvantes, à l'ouïe desquelles aucun auditeur ne demeurerait froid. La vie africaine y est dépeinte

¹ On peut se procurer à la librairie H. Georg, à Genève et à Bâle, tous les ouvrages dont il est rendu compte dans *L'Afrique explorée et civilisée*.